

Délibération N°8**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	24

L'an deux mil vingt-cinq

Le deux juillet à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 26 juin 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, pouvoir du titulaire M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, M. BODIN, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que quelques virements de crédit s'imposent. Ils visent à réajuster les montants inscrits initialement à certains articles comptables, aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

– BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°1) :**Section de fonctionnement – Dépenses :**

Rajout de 12 500 € pour augmenter la subvention d'équilibre au BA Hébergements de Loisirs.

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
6288 / 011	Autres services extérieurs	158 455,00	- 12 500,00	145 955,00
65736221 / 65	Subventions de fonctionnement aux BA à caract. Ind et cial non dotés de la personnalité morale	121 000,00	+ 12 500,00	133 500,00
TOTAL			+ 0,00	

OBJET :**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET 2025**

Rajout de crédits budgétaires sur le programme n° 269 : Contrat territorial des affluents de l'Allier suite à la mise au point des actions réalisées en 2024 et des actions à venir sur 2025 :

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2041583 / 269	Contrat territorial des affluents de l'Allier	29 449,00	+ 30 551,00	60 000,00
2151 / 335	Voirie communautaire ZI Rosières 2024	22 198,00	– 22 198,00	0,00
2151 / 351	Voirie communautaire 2025	70 000,00	– 1 053,00	68 947,00
TOTAL			7 300,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
1323 / 269	Contrat territorial des affluents de l'Allier	8 725,00	+ 7 300,00	16 025,00
TOTAL			7 300,00	

– BUDGET ANNEXE HEBERGEMENTS DE LOISIRS n°39600 (n°1) :

Réajustement des crédits en dépenses et en recettes :

Au budget primitif 2025, nous avons oublié d'inscrire des crédits budgétaires à l'article 6061 (eau, énergie...) pour la camping de Lapalisse – pour la période du 01/01 jusqu'à sa cession le 14 avril 2025.

De plus, à l'article 6068, les crédits budgétaires inscrits ne sont pas suffisants notamment pour les fournitures de travaux en régie pour l'installation des 2 nouveaux chalets au camping de Bert. Il en est de même pour l'article 6135 – locations mobilières.

À l'article 6226 (honoraires), nous n'avons pas prévu les frais de bornage pour la cession du camping de Lapalisse.

Il convient également de rajouter des crédits budgétaires pour dépenses imprévues pour ce budget ayant une nomenclature comptable M4.

Au Budget primitif 2025, nous n'avons pas prévu d'écritures pour comptabiliser les travaux en régie, mais compte tenu du montant important de ces derniers, il semble opportun de les comptabiliser.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
6061 / 011	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	0,00	+ 3 000,00	3 000,00
6068 / 011	Autres matières et fournitures	5 000,00	+ 5 000,00	10 000,00
6135 / 011	Locations mobilières	3 000,00	+ 1 000,00	4 000,00
6226 / 011	Honoraires	0,00	+ 1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	+ 2 500,00	2 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	+ 10 000,00	10 000,00
TOTAL			22 500,00	

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
722 / OOSS	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	0,00	+ 10 000,00	10 000,00
7741 / 77	Subvention de la collectivité de rattachement	33 000,00	+ 12 500,00	45 500,00
TOTAL			+ 22 500,00	

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2315 / OOSS	Travaux en régie	0,00	+ 10 000,00	10 000,00
TOTAL			+ 10 000,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
021 / OFI	Virement de la section de fonctionnement	0,00	+ 10 000,00	10 000,00
TOTAL			+ 10 000,00	

Réajustement des crédits afin de sortir de l'actif des biens qui ont été mis à la réforme alors qu'ils n'étaient pas totalement amortis.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
675 / 042	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	+ 1 400,00	1 400,00
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00	- 1 400,00	8 600,00
TOTAL			+ 0,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
021 / OFI	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00	- 1 400,00	8 600,00
2138 / 040	Autres constructions	0,00	+ 630,00	630,00
2184 / 040	Mobilier	0,00	+ 320,00	320,00
2188 / 040	Autres	0,00	+ 450,00	450,00
TOTAL			+ 0,00	

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés
sous la Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 4 JUIL. 2025
Publié ou Notifié le : 3 JUIL. 2025
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Pour le Président,
le Vice Président

D. hangard

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Pour le Président,
le Vice Président

D. hangard